

# Compte rendu REUNION PUBLIQUE

## — VOLVENT (26)

Projet de parc photovoltaïque

« compatible avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière »

Date de la réunion : | 25/09/2024 à 17h30 | Lieu : Salle polyvalente de VOLVENT (26378)

### Participants

#### Commune de Volvent :

Charles Brès, Maire de la commune de Volvent,  
Une vingtaine d'habitants de la commune de Volvent et environs.

#### CCE :

Jacques Mignaux  
Nicolas Seynat  
Camille Le Brun  
Jérôme Hérent

### Absents

#### Communauté de Communes de Diois :

Olivier Toureng, 1er Vice-président en charge de la planification et de l'urbanisme,  
Catherine Pellini, Vice-présidente en charge de l'énergie,  
Pascal Albert, Responsable du Pôle aménagement et urbanisme,  
Patrice Crochet, Chargé de développement des énergies renouvelables.

### Préambule

Une première réunion de présentation du projet aux élus de la Communauté de Commune du Diois a eu lieu le 25 janvier 2024. Etaient présents M. Toureng, Mme Pellini, M. Albert et M. Crochet (cf CR\_VOLVENT\_20240125).

M. Charles Brès, a sollicité CCE afin d'organiser une réunion publique sur la commune de Volvent, d'informer la population d'un projet à l'étude et recueillir les premières observations.

## Présentation du projet

M. Charles Brès a pris la parole, afin d'introduire et poser les enjeux de cette réunion, il informe l'audience des points suivants :

- la CC du Diois l'a informé le jour même à 12h00 de leur absence à la réunion, prévue depuis 1 mois,
- il présente le projet photovoltaïque comme compatible avec une activité agricole, pastorale ou forestière conforme à la loi APER, et qui sera pâturé par des ovins.



Jacques Mignaux prend ensuite la parole, rappelant la genèse du projet puis passe la parole à Nicolas Seynat pour une présentation du projet, avec projection d'un power-point.

Nicolas Seynat décrit le travail effectué sur ce projet, en soulignant les avantages mais aussi les points de difficultés que nous pourrions rencontrer, notamment le raccordement.

Diverses questions sont posées durant la présentation. Elles ont été relevées et répertoriées en dernière partie du document.

Camille Le Brun présente ensuite le cadre de l'autoconsommation collective, en donnant les grandes lignes, afin d'informer sur les possibilités d'évolution de la centrale.

Les échanges sont approfondis et permettent d'aborder l'ensemble des points soulevés. Un habitant est intervenu sur plusieurs points, notamment sur le fait que la commune n'avait pas organisé de mise en concurrence pour sélectionner l'entreprise qui développera le projet.

Il lui a été répondu qu'il ne s'agissait pas d'une obligation formelle dans la mesure où les parcelles de la commune qui seraient intégrées dans le projet sont situées sur son domaine privé. Le projet a en effet vu le jour à la suite d'échanges entre le Maire et Jacques Mignaux. La société CCE s'est alors attachée, en raison de l'intérêt manifesté par le conseil municipal à présenter un projet qui réponde aux attentes précises des élus, notamment en termes de co-visibilité. Le conseil a ensuite délibéré et a décidé de confier à CCE le soin de mener à terme le projet.

Il a été précisé également qu'une grande partie du foncier nécessaire pour mener à bien ce projet appartient à des propriétaires privés. Les promesses de bail avec la commune et les propriétaires intéressés sont signées ou en cours de signature.

Par la suite, et en aparté, il a été possible d'échanger à nouveau avec l'un des propriétaires présents qui pourrait être intéressé si nous adaptions partiellement le projet en parc bovin, afin d'y installer ses vaches de race Ecosseuse. Les échanges devront donc se prolonger.

## Suite à donner

- Prendre rendez-vous avec la Communauté de communes pour faire un point d'avancement, (en présence du maire) ;
- Finaliser la sécurisation de l'ensemble du foncier utile en contactant chaque propriétaire foncier qui ne s'est pas encore prononcé ;

- Reprendre contact avec le propriétaire éleveur précité pour étudier avec lui la possibilité d'avoir une partie du parc adaptée à la présence de bovins.

## Les questions, remarques et réponses

1. Lorsque nous abordons la zéro artificialisation : Est-ce qu'il y aura des pistes de circulation ?  
#Nicolas S : Des pistes en matériau plastique en stabilisateur de gravier, type nid d'abeille seront installées. Ces matériaux sont plus faciles à retirer que 20 ou 25cm de gravier.
2. Que deviennent les zones boisées ? Est-ce pâturé ?  
#Nicolas S : La forêt fermée sera évitée, quelques arbres dans des landes seront enlevés et le reste sera pâturé par des ovins, voire des bovins.
3. Le PLUi sera-t-il compatible ? Est-ce que cette surface de 53 ha viendra au détriment des autres projets constructibles ?  
#Charles Brès : Le PLUi va considérer ce projet, et n'impactera pas les surfaces constructibles indépendantes à ce projet.
4. Qui est le Bureau d'Etudes environnemental qui a été choisi ?  
#Nicolas S : le Bureau d'études n'a pas encore été choisi, nous n'en sommes qu'à l'étude initiale et pas encore au développement du projet. CCE fait toujours appel, lorsque c'est possible, à des BE locaux ou régionaux car ils ont déjà une bonne connaissance de la faune et de flore présentes sur le territoire.
5. Un participant fait remarquer que, étant donné l'ampleur du projet, il n'est pas normal que les villages voisins ainsi que la Communauté de Communes ne soient pas présents également à cette réunion.  
#Réponse : C'était aussi le but de cette réunion publique, ouverte à tous. La Communauté de Commune, à travers ses élus, est déjà informée du projet dans ses grandes lignes. Des échanges ont été organisés avec le maire et CCE et elle a été formellement invitée à cette réunion.
6. Une étude a-t-elle été faite sur la ligne électrique ? Comment se fera le raccordement ?  
#Nicolas S : RTE se chargera de réaliser l'étude et de donner le point de raccordement adapté.
7. Comment cela se passe-t-il pour la chasse ? Impacts de balle sur les panneaux ?
8. #Nicolas S : l'emprise du parc sera clôturée mais des dispositifs pourront laisser passer le petit gibier. Si un panneau est par mégarde touché par un tir, il devra être remplacé.
9. Quelle est la principale motivation du maire pour mener ce projet ?  
#Charles Brès : produire localement de l'électricité verte et générer des ressources complémentaires à la commune, permettre le maintien d'une activité agricole dans un espace protégé des prédateurs.
10. Pourquoi ne pas équiper les toits, les parkings et surface déjà artificialisées ?  
#Nicolas S : la baisse du tarif de rachat et l'augmentation des coûts de postes de transformation ne permettent plus d'obtenir une rentabilité suffisante sur ce type de projet.
11. Pourquoi venir chercher un petit village comme Volvent avec un projet nécessitant un tel raccordement ?

#Nicolas S : Ce projet est un défi. Un raccordement de 39 km est prévu en suivant la route. C'est un vrai point d'attention, concernant la faisabilité du projet. A noter qu'une ligne HTB existante pourrait éventuellement permettre l'installation d'un poste source privé (coût de l'ordre de 2 millions d'€) et diminuer la distance de raccordement, toujours en suivant la route, mais cette HTB est assez éloignée et cette piste de travail n'est pas à ce stade garanti.

12. Concernant le démantèlement des centrales, une participante indique qu'elle n'a trouvé aucune centrale photovoltaïque démantelée à 100%, celle-ci nous demande de lui en citer quelques-unes afin de démontrer que la remise en état des sols est un point concret.

#Nicolas S : les centrales ont une durée de vie de 30 ans, et ne sont démantelées qu'à l'issue de ce délai qui peut être prolongé le cas échéant d'une voire deux périodes de cinq ans. Pour que des centrales soient aujourd'hui démantelées, il aurait donc fallu qu'elles aient été mises en service en France à partir de 1993/1994.

Or l'installation des premières centrales dans notre pays est arrivée plus tardivement et les plus anciennes sont encore en service. Il est à noter que les lois européennes, transposées au droit français en 2014 (décret N° 2014- 928) reconnaissent la responsabilité des producteurs pour la gestion de fin de vie de leurs produits (principe du pollueur payeur).

En France, selon le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) la gestion des déchets issus des équipements électriques et électroniques (EEE) doit être assurée par les producteurs desdits produits. Pour remplir ces obligations, ces derniers doivent mettre en place soit un système individuel agréé, soit adhérer à un éco-organisme titulaire d'un agrément. L'arrêté du 4 mars 2022 PROROGE l'agrément de la société SOREN en tant qu'éco-organisme.

13. Comment le maire a choisi CCE ?

#Charles Brès : j'avais juridiquement cette possibilité ; je ne vous demande pas comment vous choisissez vos artisans !

#Jacques M : c'est un ami habitant à Volvent qui m'a mis en relation avec M. Le Maire et nous discutons de ce projet depuis 3 ans.

14. Que se passe-t-il si un terrain est déjà en fermage ? Question posée par M. Le Maire pour un propriétaire excusé à la réunion ;

#Jacques M : en effet, cela pourrait poser un problème mais nous n'excluons pas l'exploitant déjà en place.

15. Le projet est-il compatible avec des bovins ?

#Nicolas S : le projet tel que présenté sur le diaporama n'est pas compatible avec du bovin, il s'agit d'un projet ovin. Pour des bovins c'est techniquement possible mais il serait nécessaire d'augmenter la hauteur des tables et cela aurait un impact paysager. Il faudrait alors l'étudier.

16. Qui entretient le parc ? Les zones de refus ?

#Nicolas S : l'exploitant.

17. Comment sont répartis les loyers et indemnités entre propriétaire et exploitants ?

18. #Nicolas S : dans certaines chambres d'agriculture il y a une répartition 80% exploitant et 20% propriétaire. Ici, ce serait plutôt l'inverse.  
(Nb : ce projet "compatible" et non "agrivoltaïque" devra s'inscrire aussi dans l'esprit des pratiques locales en vigueur (cf. la "Convention pluriannuelle de pâturage"))
19. Où sont fabriqués les panneaux solaires ?  
#Nicolas S : les panneaux sont pour l'essentiel fabriqués en Chine, pour des motifs de stock, prix et qualité. La France n'ayant quasiment plus d'usine de fabrication qui permette de fournir suffisamment et à un prix compétitif.  
Cette information a suscité des commentaires, l'audience regrettant le fait que nous soyons contraints de nous approvisionner dans un pays étranger, la Chine en l'occurrence.

## Conclusion

Cette réunion publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et a été l'objet d'échanges intéressants, que ce soit sur les aspects techniques, sur les volets agricoles et environnementaux.

M. Charles Brès a regretté l'absence de la Communauté de Communes, qui s'est excusée tardivement.